

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, tenue le 11 juillet 2017, à 20h00, à l'Hôtel de ville, située au 2627, rue Principale, à Sainte-Justine-de-Newton. Sont présents, sous la présidence de Madame la Mairesse Gisèle Fournier, les membres du conseil suivants : Denis Pouliot, Jacques Séguin, Yves Wilson, Éric Dufresne, Pierre Dubé et Denis Ranger, tous formant quorum. Le directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

17-07-01 **Adoption de l'ordre du jour.**

Madame la Mairesse fait lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

17-07-02 **Approbation du procès-verbal.**

Il est proposé par le conseiller Jacques Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 juin 2017, de la séance d'ajournement du 22 juin 2017 et de la séance extraordinaire du 29 juin 2017 soit approuvés tel que présentés.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT.**

Je soussigné, certifie par les présentes que la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton a les fonds nécessaires au paiement des dépenses décrites ci-dessous pour le mois de juin 2017 et approuvées par le conseil municipal.

---

Directeur général et secrétaire-trésorier

17-07-03 **Approbation des comptes payés et à payer**

Il est proposé par le conseiller Jacques Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver et de payer les comptes fournisseurs et la paye des employés selon la liste 2017-07-11.

**Points d'information générale.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier explique aux membres du Conseil et à l'assistance les points d'information reçue au cours du mois de juin 2017.

17-07-04 **Acceptation de l'offre de services, règlements de concordance au règlement 167-20 de la MRC.**

Il est proposé par le conseiller Jacques Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers, d'accepter l'offre de services de L'Urbaniste.ca pour la concordance de la réglementation d'urbanisme de la Municipalité au règlement 167-20 de la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges, au montant de 1,285.00\$, taxes en sus. Le tout conformément à l'offre de services présentée par L'Urbaniste.ca en date du 11 juin 2017.

17-07-05 **Acceptation de la soumission pour la réfection des clôtures du terrain de balle et de la piscine.**

Il est proposé par le conseiller Éric Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de Clôture Diger pour la réparation des clôtures du champ de balle molle et de la piscine au montant de 6,875.00\$, taxes en sus, le tout conformément à la soumission de Clôture Diger, en date du 26 juin 2017.

17-07-06 **Heures de travail de l'aide inspecteur.**

Il est proposé par le conseiller Éric Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillers d'augmenter à 24 heures semaine, les heures minimums travaillées de l'aide inspecteur, Charley Hinves, et ce rétroactivement au 3 juillet 2017.

17-07-07 **Inscription au congrès de la FQM.**

Il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseiller Jacques Séguin à assister au congrès de la F.Q.M. qui aura lieu du 28 au 30 septembre 2017, aux frais de la Municipalité.

17-07-08 **Participation financière au souper du chef (directeur incendie).**

Il est proposé par le conseiller Jacques Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers de participer financièrement au souper du chef 2017 au montant de 500.00\$.

17-07-09 **Mosaïque du conseil municipal.**

Il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de services de Stéphane Larivière, maître photographe, pour la production de la mosaïque du conseil municipal 2017 au montant de 1,345.00\$ taxes en sus.

17-07-10 **Demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q. de Mme. Shirley Driscol.**

CONSIDÉRANT QUE lors de la rénovation cadastrale du 20 novembre 2003, une partie du lot 209 du cadastre de la Paroisse de Sainte-Justine-de-Newton qui appartenait à M. Réjean Lavallée avant de devenir propriété de Mme. Shirley Driscol a, par erreur été jointe à une partie contigüe dudit lot 209 appartenant à Jean & Francine Bélanger avant de devenir propriété de Ferme Syslic Enr. S.E.N.C. et ainsi incluse au lot 2 398 464 plutôt qu'au lot 2 398 469;

CONSIDÉRANT QUE Ferme Syslic Enr S.E.N.C. entend céder à Shirley Driscol tous ses droits dans la partie dudit lot 2 398 464 plus amplement décrite dans la demande d'autorisation et que Shirley Driscol entend céder à Ferme Syslic Enr. S.E.N.C. tous ses droits dans le résidu dudit lot 2 398 464;

CONSIDÉRANT QUE le but de cette demande est de corriger les titres des parties de façon à les replacer dans l'état où elles devraient être si l'erreur susdécrite n'avait pas été commise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Sainte-Justine-de-Newton appuie la demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Shirley Driscol pour l'aliénation du lot 2 398 464 du cadastre du Québec, d'une superficie de 67,749.5 mètres

carrés. Cette demande est conforme à la réglementation d'urbanisme de la municipalité actuellement en vigueur.

17-07-11 **Demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q. de Prêts Relais Capital.**

CONSIDÉRANT QU'un permis de construction a été émis par l'officier responsable de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton le 7 juillet 1987 pour la construction d'une résidence sur le lot 88-19 devenu le lot 2 398 368, au 1316, rue du Domaine-des-Pins;

CONSIDÉRANT QUE, pour une raison inconnue, ce permis a été émis sans l'émission préalable d'une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

CONSIDÉRANT QUE toutes les autres résidences construites dans cet îlot déstructuré, soit, ont une autorisation de la CPTAQ, soit jouissent de droits acquis;

CONSIDÉRANT QUE ce lot fait maintenant partie d'un îlot déstructuré approuvé par la MRC et la CPTAQ;

CONSIDÉRANT que les constructions résidentielles sont permises par la réglementation d'urbanisme de la Municipalité dans cet îlot déstructuré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Sainte-Justine-de-Newton appuie la demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Prêts Relais Capital Inc. pour l'utilisation non agricole du lot 2 398 368 du cadastre du Québec, d'une superficie de 2,647.7 mètres carrés. Cette demande est conforme à la réglementation d'urbanisme de la municipalité actuellement en vigueur.

**Période des questions de l'assistance.**

Les personnes présentes dans l'assistance posent des questions sur les points à l'ordre du jour.

17-07-12 **Levée de la séance.**

À vingt heures cinquante-cinq (20h55) l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Denis Ranger et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente séance soit levée.

\_\_\_\_\_  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

Je, Gisèle Fournier, Mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Mairesse